

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUGUEN

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 035-213500929-20260922-032026_22092026-DE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Cuguen, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2026

Quorum atteint : 8

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 14

PRESENTS : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Mireille DURIEZ, M. Christophe GANCHE, Mme Marion MICHELIN, Mme Danielle GONET, M. Damien GUEDE, Mme Juliette GASSELIN, M. Nicolas DUMANS, Mme Anne LEPORT, M. Emilien WOISARD, Mme Flavie FOSSET, Mme Laura LEMENANT, M. Louny POGNOT (a quitté la séance au point 4), M. Steven GERNIGON

ABSENT EXCUSE : Mme Juliette GASSELIN

POUVOIRS : Mme Juliette GASSELIN a donné pouvoir à Mme Anne LEPORT, M. Louny POGNOT a donné pouvoir à M. Anthony FEVRIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marion MICHELIN

03.2026-22/09/2026**URBANISME – AFAFE – PROJET DE CREATIONS, SUPPRESSIONS ET MODIFICATIONS DE CHEMINS**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une opération d'aménagement foncier est en cours sur la commune et que le conseil municipal doit se prononcer sur un projet de création, suppressions ou modification de chemins dans le cadre de cette opération.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu d'appliquer l'article L.121.17 du code rural et de la pêche maritime dans le cadre des opérations d'aménagement foncier. Il appartient au Conseil Municipal, lorsqu'il est saisi par la commission d'aménagement foncier, d'une part de se prononcer sur les propositions tendant à la suppression de chemins ruraux ou à la modification des voies communales, d'autre part de décider de façon expresse la création de chemins ruraux, la création et les modifications de tracé ou d'emprise des voies communales qui lui paraissent nécessaires à l'intérieur du périmètre de remembrement.

Madame le Maire présente le plan d'ensemble, joint au 1/3500, du projet de créations, ainsi que les suppressions et modifications de voies communales, chemins ruraux et chemins de randonnées que la commission d'aménagement foncier, lors de sa séance du 27 novembre 2025, propose au conseil municipal d'approuver.

Sont envisagés sur la commune :

- 1 960 ml de chemins ruraux ou d'exploitations à supprimer,
- 110 ml de chemins ruraux à créer,

Les tableaux désignant les modifications envisagées sont annexés à la présente délibération.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création et les suppressions de chemins ruraux ou d'exploitations liés à l'aménagement foncier.

Le conseil municipal approuve les propositions présentées à la condition qu'elle soit faite par la commune, en vue de l'installation de poches incendie) en compensation de cette perte de chemins.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

LE MAIRE,
Sandrine GUERCHE

